

Arrêté La Fare-les-Oliviers

Bonjour,

bravo pour tous vos efforts.

Un arrêté ce n'est pas génial, mais c'est déjà ça. Il faut que vous mettiez la pression sur la mairie pour qu'elle fasse respecter cet arrêté (cf par exemple) :

Les élus de Betz-le-Château montrent l'exemple et protègent leurs administrés contre les Linky !



Un exemple remarquable à suivre : les élus municipaux adoptent une motion et obligent les poseurs de Linky à quitter la commune... après avoir réinstallé les deux compteurs ordinaires qui avaient été enlevés !

Et aussi :

[A Yverres \(30 000 hts\) les élus font respecter leur délibération et renvoient les poseurs de Linky !](#)



—
Bien cordialement
Stéphane Lhomme
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)
Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Le 15/02/2018 à 23:42, Anosondes.13300.Salon a écrit :
Bonsoir,

Après avoir obtenu une motion pour Salon-de-Provence, voici un arrêté de la commune de La Fare les Oliviers.

Un arrêté, certes, ce n'est pas idyllique mais on n'a pas pu faire mieux ! Lors de notre entrevue récente avec les DGS de La Fare puis de Pelissanne, nous leur avons demandé de s'engager **contre le déploiement** de ce satané Linky !

Mais quand ils nous préviennent qu'ils ne feront rien contre, quand malgré tous nos arguments pour qu'ils émettent une délibération, ils restent frileux, le "doigt sur la couture du pantalon" devant les injonctions institutionnelles et qu'en plus d'être soucieux des deniers de leur commune, ils ne veulent pas risquer les foudres du préfet avec un procès, d'après eux, perdu d'avance, quand finalement, on a un peu ébranlé leurs convictions et que les mairies décident finalement d'émettre un arrêté même minimaliste car non opposable, sur le modèle de celui de Castres que nous leur avons présenté en tout dernier recours, on se dit qu'un arrêté, c'est toujours ça de pris ! On a ouvert la brèche. Ce n'est pas complètement négligeable car c'est quand même un élément de plus qui peut inciter certains citoyens à refuser le compteur.

Tant qu'il n'y aura pas une décision au niveau du Conseil d'État, voire en Cour Européenne contre Linky, ça ne va pas être toujours facile d'obtenir davantage, même si on reste toujours sur la posture de demander le refus du déploiement.

Malgré tout, les deux DGS nous ont semblé intègres et de bonne foi et ont tous deux réclamé le contrat de concession qu'ils nous transmettront. On attend de voir !
La DGS de La Fare nous a expliqué que le contrat de concession étant signé entre le SMED13* et EDF, il n'y a pas de copie en mairie. En ce qui concerne la concession qui aurait pu être signée entre la commune et EDF avant l'adhésion au SMED13, c'est difficile à rechercher car très ancien, d'autant qu'elle n'a aucune date.
(* SMED13 = syndicat d'énergie des 118 communes des Bouches-du-Rhône -sauf Marseille).

L'arrêté de La Fare va être affiché sur le facebook de la mairie. On attend la réponse de Pélissanne.

Avez-vous des conseils à nous prodiguer pour les prochaines entrevues ?

Tout le travail reste à faire pour sensibiliser les citoyens.

Prochaines étapes pour nous :

- lundi matin, RV avec le député de la 8e circonscription,
 - lundi après-midi, RV avec le maire de Velaux avec des collègues du Collectif Anti-Linky13 (regroupant les collectifs des Bouches-du-Rhône et initié par Marseille-Centre).
 - mardi soir, le 20 février à 18 h30 Réunion publique à la Maison pour Tous de Velaux, co-animée avec le Collectif 13
 - Mercredi 28 février à 18h30 à la Maison de la Vie Associative de Salon-de-Provence
- Conférence animée par David BRUNO, Ingénieur dans l'aviation civile, membre actif de notre collectif,

Thème : "Comment se protéger des ondes électromagnétiques en dehors de l'habitat" et Pourquoi refuser le compteur Linky ?
auteur du livre "Comment se protéger des ondes électromagnétiques"

Comme vous le voyez on ne baisse pas les bras et on continue le combat contre le déploiement des compteurs communicants !

Solidairement.

Anne , Initiatrice du Collectif "A nos Ondes !" Pays Salonais 13300